



**DEMANDE D'AUTORISATION  
OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL (AOT)**

**IDENTIFICATION DU DEMANDEUR**

Nom : ..... Prénom : .....

Qualité : .....

Adresse personnelle : .....

.....

Téléphone : ..... Email : .....

**Nom de l'Etablissement :** .....

**Adresse de l'Etablissement :** .....

**ACTIVITE**

- Bar
- Restaurant
- Hôtel
- Commerce
- Autre (précisez) : .....

**Sollicite la mise en place d'une AOT pour :**

- Terrasse (bar/restaurant)
- Exposition/Etalage
- Plantes
- Place de Stationnement
- Portants/Présentoirs/Tourniquets
- Toute l'année **ou** du..... au .....

**Dimensions :**

.....m (longueur) x .....m (largeur), soit.....m<sup>2</sup>



## **ENGAGEMENT DU DEMANDEUR**

Je soussigné, ....., auteur de la présente demande,

- m'engage à acquitter la redevance d'occupation du domaine public, conformément aux décisions du Conseil Municipal,
- certifie exact les renseignements qui précèdent,
- m'engage à n'installer aucun mobilier sur le domaine public avant notification de l'arrêté municipal d'autorisation d'occupation du domaine public.

Fait à Aubusson, le :

Signature du demandeur

## **PIECES A FOURNIR**

- Présente demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Communal
- Photocopie de l'inscription au Registre du Commerce (KBIS) datant de moins de 3 mois
- Copie de l'assurance en responsabilité civile de l'exploitant
- Copie recto-verso d'une pièce d'identité de la personne chargée d'acquitter la redevance
- Copie de la licence de boissons (*si nécessaire*)
- Plan descriptif de l'implantation joint pour les terrasses et détail du mobilier

## **AVERTISSEMENT**

Ceci constitue une demande qui ne vaut en aucun cas autorisation tacite.

Les autorisations sont personnelles , précaires et révocables. Elles cessent de plein droit en cas de vente du fonds de commerce.

Elles font obligation à leur titulaire d'acquitter les taxes et droits y afférant. Il est à la charge du titulaire de prendre connaissance et de respecter les règles d'occupation du domaine public de la ville d'Aubusson, prévues dans l'arrêté municipal.

### **Cette demande est à adresser à l'attention de :**

Monsieur le Maire d'Aubusson  
Mairie – La Passerelle – Esplanade Charles de Gaulle  
23200 AUBUSSON

Ou à remettre à l'Agent de Surveillance de la Voie Publique

3

## **CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION**

Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public délivrée par arrêté municipal  
le :

Stéphane Ducourtioux  
Maire d'Aubusson

